

## LES SUBERAIES D'AQUITAINE : ENTRE ENJEUX PATRIMONIAUX ET RELANCE ÉCONOMIQUE

Jean-Yves PUYO \*

**RÉSUMÉ** – Jadis à l'origine de la constitution d'un important tissu artisanal consacré à la transformation du liège, les suberaies d'Aquitaine, réparties en deux zones distinctes (le Marensin – Landes, et le Néracais – Lot-et-Garonne) connaissent depuis une dizaine d'années un nouveau regain d'intérêt. Notre recherche s'attachera à montrer combien ces peuplements – rares et menacés à l'échelle mondiale – sont désormais au centre d'enjeux et d'initiatives multiples s'attachant à promouvoir aussi bien leurs valeurs paysagère et naturaliste (biodiversité), les savoir-faire traditionnels associés (de la levée du liège à sa transformation) que leur intérêt économique, avec une remise en production d'un petit nombre de peuplements, plus de 40 ans après leur dernière exploitation.

**ABSTRACT** – **THE CORK OAK FORESTS OF AQUITAINE: CONSERVATION VERSUS ECONOMIC REVIVAL.** The cork oak forests and plantations of Aquitaine were once the source of important communities of craftsmen devoted to cork processing. Two areas, le Marensin in the department of Landes and le Néracais in Lot-et-Garonne, have been enjoying renewed attention for the last decade. This paper aims at showing how these groves now become major stakes –all the more since there are so few of them left worldwide– and are targeted by multiple projects aiming at either promoting the value of the landscape, sustaining biodiversity, or supporting traditional knowledge (from raising the cork to transforming it) as well as economic worth. Indeed, production has started anew on a few groves, after it came to a standstill more than forty years ago.

**RESUMEN** – **LOS ALCORNOCALES DE AQUITANIA: ENTRE INTERESES PATRIMONIALES Y REACTIVACIÓN ECONÓMICA.** Antiguamente al origen de la constitución de un importante tejido artesanal consagrado a la transformación del corcho, los alcornoques de Aquitania, repartidos en dos zonas distintas (el Marensin-Landes, y el Néracais-Lot-et-Garonne), recuperan un interés renovado desde hace una decena de años. Nuestra investigación se limitará a mostrar cómo esas plantaciones –raras y amenazadas a escala mundial– son ahora el centro de desafíos e iniciativas múltiples que promueven tanto sus valores paisajísticos y naturales (biodiversidad), el conocimiento tradicional asociado (de la extracción del corcho hasta su transformación), como su interés económico con la puesta en producción de un pequeño número de plantaciones de alcornoques más de 40 años después de su última explotación.

**PATRIMONIALISATION – CHÊNE-LIÈGE  
– SUBERAIES – MARENSIN – NÉRACAIS**

**HERTIAGE-MAKING PROCESS –  
CORK OAK – CORK OAK FORESTS –  
MARENSIN – NÉRACAIS**

**PATRIMONIALIZACIÓN – ALCORNO-  
QUE – ALCORNOCALES – MARENSIN  
– NÉRACAIS**

À l'échelle mondiale, le chêne-liège constitue une essence forestière rare, se cantonnant au Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie), à la péninsule Ibérique, à l'Italie (dont la Sardaigne) et au sud de la France (Var, Corse, Pyrénées-Orientales et Aquitaine). Dans le sud-ouest de la France, il

constitue un élément largement méconnu du massif forestier landais, mais non sans intérêts, notamment écologiques. Comme nous le verrons plus loin, les chênes-lièges aquitains forment très rarement des peuplements purs (monospécifique), appelés suberaies, mais accompagnent en sous-étage les pins maritimes, omniprésents de l'embouchure de l'Adour à celle de la Gironde, et du littoral aux

\* Géographe, professeur des universités, laboratoire SET (UMR 5603, av. du doyen Poplawski, 64000 Pau)

confins du Néracais (Lot-et-Garonne). Jadis à l'origine du développement d'un important tissu artisanal local se consacrant à la transformation du liège, cette essence a connu en France un vrai désamour qui s'est traduit par un abandon massif des peuplements et, par la suite, des *levées* de liège<sup>(1)</sup>. Mais alors que dans la quasi-totalité des pays producteurs de liège on note actuellement un vrai souci de préservation et de régénération de ces peuplements, surfant sur le volet « écologiquement compatible » de cette ressource – naturelle, recyclable et renouvelable<sup>(2)</sup> –, il faut bien avouer qu'en Aquitaine, nous ne sommes qu'au tout début de leur redécouverte. Toutefois, depuis quelques années, ces efforts internationaux se heurtent aux vicissitudes des marchés mondiaux du liège. Du coup, dans les zones subéricoles marginales (à l'exemple des suberaies françaises), se pose la question des autres formes de valorisation, notamment touristique et patrimoniale, qui pourraient permettre de légitimer et de financer la préservation de ces peuplements : circuits touristiques et pédagogiques, musée du liège, projets de labellisation, tentatives de rapprochements entre filière viticole et fabrication de bouchons, etc., témoignent à l'échelon français d'un foisonnement de projets. Ces initiatives cherchent notamment à promouvoir les savoir-faire traditionnels liés au liège (de la récolte à sa transformation) en tant que patrimoines culturels immatériels tout en mettant de même en avant les paysages originaux de la suberaie comme élément incontournable d'un riche patrimoine naturel local. Ce constat, réalisé lors d'une recherche précédente consacrée au renouveau des suberaies des Pyrénées-Orientales (Bouisset & Puyo, 2008), nous ne le retrouvons qu'en partie dans le cas aquitain. Ici l'espoir en la régénération des peuplements passe moins par une valorisation patrimoniale et touristique que par une relance de la production de matière. Ce fait ne surprend guère sachant qu'à l'origine des efforts aquitains on retrouve une association type loi 1901, Le Liège gascon, fondée en

1999 par deux industriels du liège originaires des Landes<sup>(3)</sup> se présentant comme des « héritiers d'une longue tradition locale et désireux de valoriser un patrimoine original mais délaissé<sup>(4)</sup> ». Cet article poursuit donc deux objectifs principaux : réhabiliter un passé subéricole brillant et trop oublié et analyser les efforts entrepris depuis une décennie pour sauvegarder des peuplements jusqu'à peu massivement absents des politiques territoriales locales alors que leur intérêt naturaliste et patrimonial s'avère unanimement reconnu. Notre recherche repose sur des entretiens réalisés ces trois dernières années auprès des différents acteurs aquitains de la filière liège, couplés avec une importante recherche bibliographique historique. Les ouvrages relatifs aux suberaies françaises manquent cruellement ; aussi nous a-t-il fallu recouper différents types de documents (revues professionnelles, archives administratives, bulletins des sociétés savantes locales, etc.) pour tracer un tableau de la situation passée et présente en Aquitaine.

## I – La lente décroissance des super-ficies gasconnes en chêne-liège (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

On distingue sur le territoire français, Corse comprise, deux espèces distinctes de chêne-liège. En premier lieu, le *Quercus occidentalis* est présent à l'état diffus dans le Sud-Ouest atlantique, des Pyrénées occidentales à la Garonne. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il ne forme des peuplements « conséquents » que dans deux zones bien distinctes de cette vaste zone géographique, à savoir dans le sud du département des Landes (la petite région du Marensin) et dans le sud-ouest du Lot-et-Garonne, en bordure du département landais (en pays d'Albret et Ténarèze<sup>(5)</sup>) (fig. 1). Si certains scientifiques posent la question de l'origine de ces peuplements, reliques climatiques ou « restes d'introductions plus ou moins anciennes » (Timbal & Maizeret, 1998), les archives nous dépeignent des chênes-lièges bien présents dans le sud des Landes dès le tout début du XVI<sup>e</sup> siècle : « Plus abem recebut des besinxs de Capbreton

(1) Cette opération délicate consiste à ôter l'assise subéreuse (le « liège ») de l'arbre, ce qui ne nécessite pas de couper ce dernier. Il faut souligner qu'il existe deux grands types de liège : le liège mâle, à savoir le premier liège récolté (pour un arbre ayant déjà 35 à 40 ans dans le cas landais), s'avère impropre par sa constitution cellulaire à la fabrication de bouchons, contrairement au liège femelle ou liège de reproduction qui se reconstituera après chaque nouvelle levée, durant toute la vie de l'arbre. Selon les stations mais aussi la qualité de liège recherchée, les récoltes interviendront tous les 10 à 15 ans.

(2) « Recyclable et biodégradable, le liège est un matériau de haute valeur environnementale. L'arbre lui-même est reconnu depuis longtemps pour sa faculté de préserver la biodiversité. » Carla Amaro, « Le chêne-liège, outil de développement durable », *Courrier international*, n° 1018, 6-10 mai 2010 (p. 54).

(3) Initialement, on retrouvait les établissements Au Liègeur et Agglolux-CBL, auxquels sont venus par la suite se joindre Aliécor, Au Chêne-Liège, HPK, Bourassé SA et Liégisol. Depuis, les deux dernières entités ont quitté l'association et l'établissement Au Chêne-Liège a fermé en décembre 2007. De nos jours, il demeure donc au sein de l'association quatre industriels (Aliécor, Agglolux-CBL, Au Liègeur, HPK).

(4) Site officiel du Liège gascon, page « Travaux » : <http://www.leliegegascon.org/> [consulté le 5 août 2010].

(5) Cantons de Lavardac, Houiellés, Casteljaloux et Damazan.

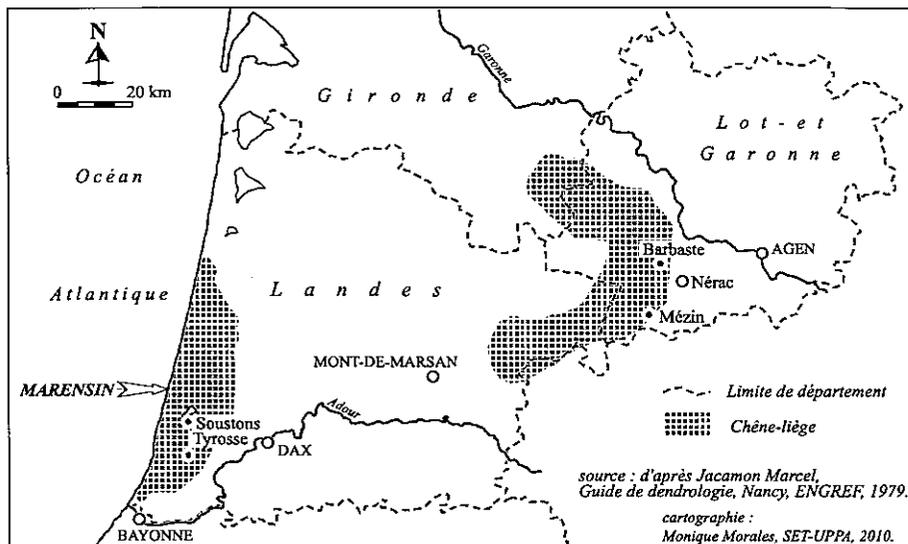


Fig. 1 – Les suberaies d'Aquitaine

et de Lebene et Bornes à cause de la corts, 39 livres <sup>(6)</sup> ». En second lieu, le *Quercus suber*, inféodé aux terrains siliceux, se retrouve sur toute la façade méditerranéenne française, des Pyrénées-Orientales aux Alpes-Maritimes en passant par le Var, ainsi que la Corse.

La superficie en suberaies a significativement évolué en France au cours du temps, au gré des péripéties économiques liées au marché du liège. L'invention de la méthode champenoise par dom Pérignon (1688) combinée à l'usage du liège destiné à boucher ce vin pétillant se trouve à l'origine du développement formidable de l'utilisation de cette matière, notamment dans le domaine du commerce viticole (Graffigny, 1888). Comme le souligne en 1751 l'*Encyclopédie* Diderot, « on emploie le liège pour les pantoufles, pour des patins, mais surtout pour boucher des cruches & des bouteilles ; les pêcheurs s'en servent aussi à faire ce qu'ils appellent des patenostres pour suspendre leurs filets sur l'eau ». À noter que si les termes *bouchon* et *bouchonner* sont bien présents dans la langue française à cette même date, ils se réfèrent à tout autre chose <sup>(7)</sup>. Non mentionné par ce même ouvrage, l'usage du liège s'est également considérablement développé dans le domaine de la construction navale et de l'activité maritime. Le liège est utilisé pour fabriquer des bouées indiquant la place des ancres mouillées, mais aussi des bouées

(6) « Avons reçu en plus des voisins de Capbreton et de Labenne et de Bornes pour le liège, 39 livres. » Acte notarié datant de 1514 cité par B. Saint Jours (1918, p. 11).

(7) « Bouchonner un cheval », à savoir frotter son corps, « surtout lorsqu'il a chaud », avec un bouchon, soit « un tortillon de paille ou de foin ». *Encyclopédie* de Diderot, t. 2, 857 p. (p. 353).

de sauvetage (appelées *salvanos*). On taille dans les plaques de liège des *tapes* – à savoir des bouchons servant à fermer la bouche des canons afin d'éviter que des paquets d'eau ne viennent noyer les charges de poudre – et des *cadènes*, soit des planches de liège autour desquelles on enroule les lignes de pêche. Enfin, la matière entre dans la constitution des canots de sauvetage (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) et sert aussi à blinder les ponts de façon à « [les] garantir des effets des bombes » (Willaumez, 1831). Ainsi, par exemple, lors du siège de Gibraltar en 1781 par les troupes françaises et espagnoles (guerre

d'indépendance d'Amérique), on trouve des batteries flottantes destinées à pilonner la place forte anglaise élaborées à partir « [de] carcasses de gros navires, renforcées de sept pieds d'énormes planches revêtues de liège et de cuirs verts pour qu'elles fussent impénétrables aux boulets <sup>(8)</sup> ». Aussi, bien avant le formidable développement de l'industrie bouchonnière, le liège constituait-il un matériau stratégique intéressant les arsenaux militaires, à l'exemple de celui de Bayonne, dans cette description de 1764 : « Le port de Bayonne devient de jour en jour plus précieux à l'État. La marine en a toujours tiré du bray [résine], du goudron et du liège mais depuis quelques années, le Roy a fait dans ce port un magasin de mature pour tous les vaisseaux de son royaume <sup>(9)</sup>. »

Néanmoins, c'est bien les progrès techniques enregistrés par l'industrie du verre qui allaient provoquer une croissance exponentielle de la demande en liège. En 1821, Henry Ricketts, fabricant de cristal à Bristol, brevetait un moule permettant pour la première fois la production en série de bouteilles uniformes, l'automatisation complète de la fabrication n'intervenant aux États-Unis que bien plus tard, en 1904 (McKearin & Wilson, 1978). Le commerce international du liège et du bouchon connaissait alors un développement formidable, notamment dans les

(8) Dans les faits, toutes finirent incendiées par des boulets britanniques chauffés à rouge et Gibraltar ne fut jamais prise (Guérin, 1851, p. 104).

(9) M. de Eyrignac, *Mémoire pour démontrer la nécessité indispensable de continuer les travaux de la Barre de Bayonne occasionné par la rivière de la Dour [sic] en se jetant à la mer à une lieue de cette place*, 18 août 1764, Service historique de la Défense, Article 5, section 6 SS 1 / C1.

zones productrices de matière première. Ainsi, nous avons retrouvé un échange de courrier (en date de 1822) entre le préfet du département des Landes et celui de l'Hérault. Ce dernier sollicitait de son collègue l'envoi d'un quart d'hectolitre de glands de chêne-liège (récoltés dans la commune landaise de Soustons) destinés à créer de nouveaux peuplements, preuve que le souci de développer la production de liège apparaît donc très tôt chez certains hauts représentants de l'État français<sup>(10)</sup>. Il semblerait qu'en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, le sud-ouest de la France constitue la zone la plus riche en chênes-lièges, à l'exemple de cette citation issue une nouvelle fois de l'*Encyclopédie* Diderot : « Liège, grand arbre toujours vert, qui croît en Espagne, en Italie, dans la Provence, le Languedoc et surtout en Guyenne où il se trouve une grande quantité de ces arbres. »

Mais par la suite, les superficies en suberaies vont rapidement diminuer suite à la combinaison de deux facteurs : un premier, que l'on pourrait qualifier de « naturel » est consécutif à un hiver – 1830 – particulièrement froid qui provoqua de très nombreux dégâts dans les peuplements aquitains, notamment dans le Lot-et-Garonne :

« Du côté de Barbaste, écrivait M. le Vicomte de Métivier, Durance, Mézins, Sos, la plus grande partie des arbres à liège est morte. En d'autres lieux, par exemple, Arx, Meylan, Saint-Pau, partie de Réaux, Poudenas, Lisse, Levêse, etc., il y a eu moins de mal pour le moment ; mais il y a beaucoup d'arbres avariés, il en périra beaucoup encore<sup>(11)</sup>. »

Cet épisode engendra un effondrement de la production locale et le début d'importations massives de lièges d'Espagne et du Portugal, et trente ans plus tard d'Algérie, destinées aux entreprises locales de transformation. Ces peuplements affaiblis subirent par la suite des attaques parasitaires dues à la chenille processionnaire du pin, causant aux suberaies du Lot-et-Garonne « de grands torts<sup>(12)</sup> ». À noter que peu de temps après ces mêmes dégâts, la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes proposait de doter d'un prix de 200 francs le plus beau reboisement en chêne-liège, partant du fait que le succès obtenu par cette essence « [...] sur les bords de la Gelise, du côté de Mézin et dans les sables des environs de Soustons, ne laisse pas de doute sur celui qu'il obtiendra dans l'espace

(10) Courrier en date du 19 novembre 1822, Arch. départ. Landes, 7 M 73.

(11) *L'Agriculture comme source de richesse, comme garantie du repos social. Recueil uniquement consacré aux progrès de l'agriculture, des sciences et des arts qui s'y rapportent, dans la Gironde et les départements environnants*, n° 6, 1844, p. 118.

(12) *Ibid.*, p. 102.

intermédiaire [soit entre le Néracais et le Marensin]<sup>(13)</sup> ». Ce concours fut d'ailleurs reconduit jusqu'au début des années 1840, sans que l'on en connaisse hélas les résultats. Le second facteur de régression du chêne-liège en Aquitaine découle d'une concurrence déjà ancienne avec le pin maritime. Dans la zone du Marensin, les besoins en goudron pour l'arsenal de Bayonne (fabriqué à partir de cette dernière essence<sup>(14)</sup>) seraient à l'origine de la substitution du chêne-liège par ce conifère, « [...] sous l'impulsion de Colbert qui, voyant notre marine tributaire de la Suède pour le goudron, poussa le pays de Gascogne à la culture des essences résineuses [...] Actuellement, d'après le dictionnaire Joanne, la forêt communale de Labenne couvre 103 hectares, présentant 5 % de chênes et 95 % de pins » (Saint Jours, 1918). Il semblerait que cette politique ait connu par la suite quelques succès : un écrit de 1828 souligne qu'au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, les perfectionnements industriels enregistrés localement avaient permis aux goudrons landais de concurrencer avec succès les produits suédois<sup>(15)</sup>. La surface en pins maritimes augmenta progressivement et sans intervention de l'État, passant de 130 000 hectares au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle à près de 280 000 hectares, 50 ans plus tard (Papy, 1982). À cette époque, notamment en Marensin, on régénérait les chênes-lièges soit par semis, soit par plantation, en les combinant avec les pins maritimes : « Pour semer avantageusement le chêne liège, il faut y préluder par un semis de pins fait deux ans à l'avance ; c'est après que les pins ont réussi qu'on sème les glands du liège ; leur sortie est accompagnée par la croissance des pins qui leur facilitent une venue effilée et belle. » (Courrèges, 1847)

Le pin maritime allait par la suite connaître une extension formidable, corollaire à l'application de la loi du 19 juin 1857 relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne. Il s'agissait de favoriser la mise en valeur des vastes superficies de landes humides alors dévolues à des pratiques pastorales très extensives et considérées comme « nuisibles aux progrès de l'agriculture » (Aldhuy, 2010). Ces espaces souvent communaux

(13) « Compte rendu de la séance du 14 juillet 1832 », *Annales de la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes*, n° VI, 1<sup>er</sup> mars 1833, p. 13.

(14) « C'est principalement le bois de sapin maritime [sic] qui, étant en morceaux et réduit en charbon dans des fourneaux construits pour le distiller, donne le bon goudron. Cette production végétale est indispensable pour la marine, particulièrement pour les cordages, qu'elle empêche d'être pénétrés par l'eau. » (Willaumez, 1831, p. 313)

(15) « [...] la somme annuelle de 300 000 fr., dont notre marine était tributaire envers les nations du Nord, reste depuis quinze ans en France et circule dans les deux départements des Landes et de la Gironde. » (Dive, 1828, p. 213)

couvraient, depuis la Révolution française, des superficies très importantes, à l'exemple du canton de Sabres qui, en 1857, comptait 52 % de sa superficie totale en landes communales (Dupuy, 1996). Par l'article 4 de la loi, les communes n'ayant pas les ressources financières nécessaires à la mise en culture de leurs landes communales devaient les vendre ou les affermer après en avoir réalisé l'assainissement. Dans les faits, on relève une vente massive de ces terrains jusqu'alors presque exclusivement en état de landes à parcours. Ainsi, de 1857 à 1877, près de 80 % des landes communales du département des Landes et 60 % de celles du département de la Gironde furent aliénés aux enchères (Buffault, 1926), à l'avantage des propriétaires terriens et des spéculateurs. La guerre de Sécession, en bloquant les exportations nord-américaines de résine (sous-produit des pins), entraîna momentanément l'envolée du prix de la barrique de gemme, phénomène qui bouleversa ensuite durablement l'économie locale en favorisant l'extension de l'activité sylvicole <sup>(16)</sup>. Aussi, en un siècle, l'ensemble du massif des landes de Gascogne (Landes, Gironde et Lot-et-Garonne) passe-t-il de 130 000 à plus d'un million d'hectares <sup>(17)</sup>. Mais ce développement du pin maritime a aussi entraîné la disparition progressive des peuplements de feuillus, notamment en chênes-lièges, fait relevé en 1867 par le grand géographe français Élisée Reclus : « Il n'est donc guère probable que l'exploitation du chêne-liège soit jamais destinée à prendre un développement très considérable dans la Gascogne méridionale <sup>(18)</sup> ». En 1876, le conseil général des Landes, relevant le fait que les boisements consécutifs à la loi de 1857 avaient été réalisés très massivement à base de pin maritime, engageait les communes à « y mêler » d'autres essences telles que le chêne et le chêne-liège « qui donnent également de bon revenus » (1876). Les arguments alors avancés pour promouvoir cette mixité des essences nous apparaissent d'une criante actualité : « Nous y voyons l'avantage non seulement de varier les produits et d'augmenter les ressources du pays en bois de construction, mais encore de diminuer le danger des incendies. » (1876) Peine perdue... Au final, les rares chiffres relevés évaluent un optimum de la superficie totale française en chêne-liège à près de 200 000

hectares au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette superficie n'aura de cesse ensuite de décroître ; ainsi, durant les années 1930, près de 148 500 hectares sont mentionnés en suberaie, dont 10 320 en propriétés domaniales, 22 100 en forêts communales et près de 116 000 en propriétés privées. Le département présentant les superficies les plus importantes est alors le Var, avec près de 70 % du total (Battistini, 1937). Ces chiffres sont bien sûr à manier avec la plus grande prudence et ce, pour plusieurs raisons : en premier lieu, toute statistique forestière est sujette à interrogation, se basant en grande partie sur le recoupement de données cadastrales, à savoir des documents élaborés dans une optique fiscale... De plus, un même intitulé *suberaie* masque des diversités stationnelles fort importantes. Ainsi, en Corse, on pouvait alors relever des densités de 400 arbres à l'hectare dans les plus beaux peuplements, contre 10 à 15 individus combinés avec d'autres essences forestières sur un même hectare pour des forêts varoises ravagées régulièrement par les incendies. Aussi, l'actuelle superficie française, estimée par l'Inventaire national forestier à 108 000 hectares en données « brutes » est-elle corrigée à 56 500 hectares, soit un coefficient de minoration de près d'un demi pour tenir compte de la part représentée par les peuplements à faible densité en chênes-lièges. Notons que si l'on adopte ce raisonnement, nous pouvons estimer qu'en un siècle, la surface occupée par les suberaies a été diminuée de moitié, alors que dans le même temps, la superficie forestière nationale augmentait d'un tiers (passant de 10 à 16 millions d'hectares).

## II – « Âge d'or et décadence » de l'industrie gasconne du liège (1840-1960)

Avant cette forte baisse des superficies, dans le sud-ouest de la France, deux bassins de transformation du liège se développent dans les zones géographiques présentant spontanément des peuplements de chêne-liège ; tous deux connurent par la suite une forte période de croissance économique suivie, après la Première Guerre mondiale, d'une longue phase de déclin accompagnant un arrêt des récoltes locales.

### 1. Le « triangle d'or du liège » : Mézin, Lavardac et Barbaste

Ce pôle lot-et-garonnais de transformation du liège apparaît très tôt, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, si les témoignages se rapportant à ces premiers temps manquent cruellement, Hubert Delpont mentionne néanmoins la présence, dans les fonds du centre des archives départementales du Lot-et-Garonne, d'un contrat de vente de liège datant de 1701 (Delpont, 2006). Par la suite, François-de-Paule Latapie,

(16) Le prix de la barrique landaise de 340 litres de résine passait de 68 francs en 1857 à 242 francs en 1864, avant de redescendre à 85 francs en 1865, une fois terminée la guerre de Sécession (Buffault, 1926, p. 51).

(17) 516 505 ha pour les Landes (55,2 % de l'occupation du sol) ; 461 915 pour la Gironde (46,2 % de l'occupation du sol) ; « 100 000 environ » pour le Lot-et-Garonne (Sorre, 1918, p. 190).

(18) Dans ce même article, on apprend que les Anglais tentaient alors d'acclimater le chêne-liège « dans leurs diverses colonies des deux mondes », notamment en Australie.

inspecteur des manufactures, donne en 1778, dans son journal de tournée, de précieux renseignements sur l'industrie du liège, centrée alors autour du gros bourg rural de Mézin et des ports de Lavardac, Nérac et Barbaste, situés sur les berges d'un petit affluent navigable de la Garonne, la Baise. Il indique que Mézin travaillait alors 5 000 quintaux de liège, ce qui constitue un volume déjà considérable (Granat, 1901). Le grand élan de cette industrie locale découle en fait de la combinaison de trois facteurs principaux :

- l'existence bien sûr de peuplements de chêne-liège, estimés vers 1860 à « 4 ou 5 000 hectares » (Pompignan, 1862) ;
- la proximité de grands vignobles demandeurs de bouchons (vignes du Bordelais, du Bergeracois, de l'Armagnac, du Cognac, du Tursan, du Madiran, etc.) ;
- et la présence toute proche du grand port de commerce de Bordeaux mais aussi de la Garonne et de son canal latéral, qui, via Toulouse et le canal du midi, permettait un échange de marchandises vers la Méditerranée.

Dans un premier temps, les petits ateliers de transformation se sont contentés des lièges locaux, dont une très grande part était expédiée dans les années 1820 sous forme brute vers l'Angleterre. Les prix de la matière brute, alors élevés, s'effondrèrent ensuite progressivement suite à l'arrêt de ces exportations, fait alors regretté par les producteurs locaux :

« Nos lièges ont perdu tout prestige en Angleterre et les qualités supérieures de l'Espagne ont envahi les marchés anglais qu'elles occupent définitivement [...] Après avoir été expédiés, dans l'origine, purs de tout mélange, ils ont été bientôt ou mal rebutés ou l'objet de coupages qui les ont dépréciés. Qu'on les y renvoie purs de tout mélange, bien rebutés, bien secs, bien préparés, et ils auront bien vite reconquis la place d'honneur qu'ils y occupaient jadis. »

(Pompignan, 1862)

Malgré cette disparition du marché anglais, les volumes en liège brut produits localement s'avèrent très rapidement insuffisants pour alimenter les multiples ateliers locaux, d'autant plus que les peuplements eurent à souffrir considérablement des effets du grand froid de 1830, comme nous l'avons déjà souligné. Dès le Premier Empire, sous l'effet du Blocus continental, l'industrie bouchonnière de l'Albret connaissait un essor considérable, accentué par la suite sous la Restauration<sup>(19)</sup> (1814-1830). Elle devint alors la première industrie du Lot-et-Garonne, avec la

(19) Un document judiciaire de 1822, relatif à un procès-fléuve entre un marchand de liège de Bayonne et son voisin, vendeur de vin (la chaudière pour faire bouillir le liège était séparée du chai par une simple cloison en planche : odeurs, chaleurs, etc.), mentionne 7 « bouilleurs de liège » à Nérac, 8 à Barbaste et près de 50 dans le centre ville de Mézin ! M 73, Arch. départ. Pyrénées-Atlantiques.

multiplication des petites unités de transformation : « Entre 1824 et 1827, on compte pas moins de 64 fabriques, qui emploient 700 personnes (une faible part travaille à domicile) [correspondant aux opérations de rognage et triage du liège, payées à la tâche – NDA] et qui produisent entre 130 et 160 millions de bouchons par an. » (Delpont, 2006) Cet important tissu artisanal, à court de matière brute, recourut très tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle aux lièges « étrangers », du Midi de la France mais aussi d'Espagne, du Portugal puis d'Algérie à partir de 1860, et enfin du Maroc, avec la mise en production de ses peuplements de chêne-liège durant le Protectorat français. Dans les années 1860, le marquis de Pompignan, propriétaire de suberaies, nous décrit les ports de la Baise « encombrés » par ces lièges d'importation qui, selon l'auteur, porteraient un grand tort aux lièges locaux : – en premier lieu, en dépréciant « [...] dans l'opinion des consommateurs la préférence méritée qu'ils accordaient à nos produits » (Pompignan, 1862) ; – en second lieu, la facilité d'approvisionnement en lièges d'importation, via les ports voisins, entraînerait localement une forte baisse des prix du liège brut et leur mévente « presque totale », rendant ainsi les manufacturiers maîtres du marché local : « Déjà, nous voyons à Lavardac une fabrique de lièges étrangers purs occupant près de 80 ouvriers et faisant une redoutable concurrence à tout le commerce de la contrée [...] Voilà le mal très clairement indiqué pour le présent : ajoutons qu'il ne peut qu'empirer dans l'avenir. » (*Ibid.*) Et si l'auteur veut bien reconnaître que les lièges étrangers sont de meilleure qualité, il n'en dénonce pas moins les pratiques « trompeuses » des transformateurs locaux, qui mélangent allégrement bouchons « étrangers » et bouchons « locaux ». Les lièges étrangers allaient néanmoins supplanter irrémédiablement les productions locales, les suberaies « pures » s'éteignant même pour ne représenter au début des années 1950, selon Dugelay, « [que] des reliques de quelques ares de superficie dans les Communes de la Réunion, Ambrus et Caubeyres » (1951). Cet auteur estimait alors que le chêne-liège se présentait à l'état disséminé, dans une proportion moyenne de 20 %, sur près de 5 000 hectares, soit donc l'équivalent de 1 000 hectares en peuplements monospécifiques.

La filière du liège du Néracais connut ensuite une évolution classique de son tissu de transformation, analogue à bien d'autres secteurs industriels. On relève une augmentation de la mécanisation durant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, avec pour conséquence un abaissement sensible des coûts de production. Durant l'entre-deux-guerres, l'électrification entraîna un essor de la production de masse, qui s'accompagna ensuite d'une concentration de la filière avec la disparition de nombreux petits ateliers artisanaux à caractère familial, phénomène accentué par la crise que

connut la filière liège dès les années 1926-1928 (Puyo, 2009). Cette même période coïncida aussi localement avec la montée en puissance des investissements dans quelques grandes entreprises ; celles-ci se lancèrent dans la fabrication des lièges agglomérés, et plus particulièrement dans celle des spécialités (capsules, joints, flotteurs, jouets, etc.), supplantant progressivement l'activité traditionnelle bouchonnière. En 1950, l'industrie subéricole du Lot-et-Garonne présentait 15 usines pour un total de 469 ouvriers (20). Actuellement, il demeure localement huit sociétés relevant de la filière liège, héritières des établissements fondés deux siècles plus tôt (21). Celles-ci transforment exclusivement des lièges d'importation, la récolte métropolitaine, en Aquitaine comme dans les départements méditerranéens, s'étant totalement effondrée aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale (22).



Fig. 2 – Suberaies du Marensin

Cliché : J.-Y. Puyo

## 2. Le pôle landais du Marensin

À l'exemple du cas lot-et-garonnais, le sud du département des Landes, à savoir la petite région du Marensin – et plus particulièrement le canton de Soustons –, de même que les proches alentours du port de Bayonne, virent l'installation tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle d'un tissu artisanal de transformation du liège appelé à connaître un grand essor. Ainsi, le quartier bayonnais de Saint-Esprit comptait en 1851 plusieurs ateliers de préparation du liège brut (raclage et bouillage), dont trois situés rue des moulins (23). Dans un premier temps, ce pôle fonctionna grâce aux ressources locales en liège, le Marensin voisin renfermant alors (et toujours) l'essentiel des superficies landaises en

chênes-lièges. La luxuriance toute atlantique de ces peuplements était ainsi décrite en 1867 par Élisée Reclus : « [...] les bois de chênes-lièges entremêlés de massifs de fougères, de ronces, d'ajoncs et de genêts [forment] çà et là des fourrés presque aussi difficiles à traverser que les forêts vierges de l'Amérique » !

Le pôle du Marensin présente ensuite la même évolution que celui du Néracais avec un recours massif aux lièges d'importation, le port voisin de commerce de Bayonne favorisant les échanges commerciaux (24). Face à cette concurrence jugée déloyale pour les lièges locaux, le conseil municipal de la commune de Moliets interpella en 1861 le conseil général des Landes en demandant l'établissement d'un droit d'entrée sur les lièges bruts de provenance étrangère. Ce vœu fut repoussé avec l'argumentaire suivant : « Privés des lièges étrangers, les fabricants landais seraient les premiers punis. Si la concurrence les effraie, qu'ils se mettent au courant des découvertes modernes ; et ils pourront, comme dans le Var et en Catalogne, faire emploi des machines qui économisent la main-d'œuvre. » (1861) Dans les faits, c'est exactement ce qui se passa, avec une forte mécanisation de la transformation dans les années 1880, favorisant la création d'ateliers de taille plus importante, axés sur la seule production de bouchons.

(20) Charles Pouillaude mentionne en 1952 une production lot-et-garonnaise de 5 500 quintaux annuels... contre 0 de nos jours. (p. 44).

(21) À Barbaste, les sociétés Éco-Liège, Catonnet et Laroquette, GP ; pour Lavardac, la société les Lièges HPK, la SOGELI, la SARL Barrères et fils et la SBECM ; enfin, à Mézin, la SARL Giraud.

(22) Elle est passée de 12 000 à 15 000 tonnes par an (moyenne des années 19550 et 1960) à environ 3 000 actuellement... Chiffres de production cités dans le rapport *L'Europe et la forêt*, étude réalisée par le groupement EUROFOR, coordonnée par l'Office national des forêts (France) pour le Parlement européen, septembre 1996.

(23) Arch. départ. Landes, 5 M 306.

(24) « La production de liège est maintenant à peu près abandonnée dans les Landes. Mais l'industrie du bouchon et des agglomérés subsiste à Soustons et dans les environs, où elle occupe environ 800 bouchonniers. Comme les centres voisins du Lot-et-Garonne, Soustons travaille aujourd'hui le liège importé d'Afrique du Nord ». Revue *Le Chêne-Liège*, n° 1137, 1939.

En 1927, on relevait 41 fabriques de bouchons employant 745 ouvriers, soit une moyenne de 18 ouvriers par établissement, pour une production estimée à 1 500 tonnes par an <sup>(25)</sup>. Ces chiffres masquent des disparités importantes avec de nombreux petits établissements familiaux, employant de 1 à 10 ouvriers, côtoyant quelques plus grandes unités de production, dont plusieurs établissements appartenant à une même dynastie, la famille Pontneau <sup>(26)</sup>. Ces unités les plus importantes exportaient une partie de leur production vers l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, la Hollande et la Tchécoslovaquie, les ateliers les plus modestes se contentant du marché intérieur, avec deux grandes destinations, la Gironde et la région parisienne ; le vignoble du bassin parisien ayant quasiment disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut penser qu'il s'agit de ventes à des grossistes. Les lièges en provenance d'Algérie supplantèrent très rapidement les lièges locaux mais aussi ceux d'origine ibérique, pour représenter, dès la fin des années 1930, 90 % des lièges transformés localement (Dugelay, 1951). Quant à la production locale, elle s'effondra totalement dans les années 1960 <sup>(27)</sup>.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, 25 % des établissements landais relevés au milieu des années 1920 avaient disparu, principalement des structures de moins de 20 ouvriers <sup>(28)</sup>. Actuellement, il demeure encore un tout petit nombre d'établissements se consacrant à la transformation du liège (bouchons et revêtements), issus en grande partie du tissu industriel du XIX<sup>e</sup> siècle à l'exemple de la société Au Liéneur, héritière des établissements J. Pontneau, fondés en 1887 <sup>(29)</sup>.

(25) Arch. départ. Landes, 9 M 4.

(26) Les établissements Auguste Pontneau (celui de Soustons emploie 70 ouvriers et ouvrières en 1927 pour une production annuelle de 125 tonnes de bouchons ; un second établissement, celui de Léon, emploie 19 ouvriers pour 8 millions de bouchons par an), Denis Pontneau (20 employés pour 80 tonnes à Soustons ; 40 employés pour 70 tonnes pour l'unité de Vieux-Boucau) et Clément Pontneau (40 employés pour 200 tonnes dans sa fabrique de Soustons). Enquête industrielle, 1927, Arch. départ. Landes, 9 M 4.

(27) Dugelay indique pour 1951 une production annuelle dans les Landes de 3 000 quintaux contre 5 à 7 000 avant 1939. Quant à Charles Pouillaude, il l'estime alors à 4 500 quintaux annuels, « d'assez bonne qualité » (1952, p. 45).

(28) *Annuaire des Landes – année 1939*, Per In 12° 1 b, Arch. départ. des Landes.

(29) Dans le Marensin, on relève encore trois usines fabriquant et/ou assurant la finition de bouchons, à savoir les sociétés Au Liéneur (Soustons), Aliécor (Castets) et SA Bourassé (Tosse) – auxquelles il faut rajouter la société Agglolux-CBL (Soustons) qui fabrique et transforme des agglomérés de liège.

### III – Vers une renaissance des suberaies d'Aquitaine ?

La fin des récoltes de liège durant les années 1960, tant en Lot-et-Garonne que dans le Marensin, s'est accompagnée d'un long oubli des peuplements avant que trois événements majeurs ne viennent (modestement) les ressortir des oubliettes de l'histoire locale : un intérêt croissant pour le passé industriel de transformation du liège – l'attribution d'une valeur patrimoniale régionale aux peuplements forestiers présentant des chênes-lièges – et enfin, un effort de relance de la production de liège dans les suds des Landes.

#### 1. Un début de patrimonialisation via la muséification de l'activité industrielle : le Musée du liège et du bouchon de Mézin

En Lot-et-Garonne, comme le souligne l'ethnologue Véronique Moulinié, la patrimonialisation a suivi de près la fermeture des usines (Moulinié, 2007). D'anciens bouchonniers rassemblèrent des machines et outils pour ouvrir un musée associatif en 1986 dans un bâtiment mis à leur disposition par la mairie de Mézin, ancien haut lieu de l'activité bouchonnière passée : « Un musée du bouchon et non du liège, la nuance est d'importance » (*Ibid.*), l'accent étant mis sur le volet transformation du liège, délaissant totalement le chêne-liège. Les anciens de l'activité bouchonnière assuraient alors bénévolement les fonctions de guides mais aussi de conservateurs jusqu'à ce que le conseil général du Lot-et-Garonne s'y intéresse, à la fin des années 1990. En accord avec la municipalité de Mézin, partie prenante, le musée subissait une profonde restructuration en 1999, chapeauté par les services de la conservation départementale, en vue de le moderniser et de le professionnaliser : « On repensa la scénographie, jugée "vieillotote" ; on chercha à donner une image plus positive du liège, présenté non comme une industrie "morte" comme l'avaient fait les anciens bouchonniers mais comme une industrie très moderne, puisque des pièces en liège seraient présentes dans la fusée Ariane, dit-on <sup>(30)</sup>. » Contrecoup de cette modernisation, les bénévoles se sentirent viscéralement exclus du « nouveau » musée, rebaptisé à l'occasion Musée du liège et du bouchon, l'enquête ethnologique réalisée par Véronique Moulinié – et qui accompagna cette transformation – dépeignant leur rejet « silencieux mais douloureusement

(30) Véronique Moulinié, « Les mécaniciens de l'inutile : ethnographie d'une conversion esthétique », travaux du LAHIC [en ligne], 14 p. (p. 14).

vécu » : « Et puis maintenant, c'est du délire [...] Ils ont inventé un faux chêne, en résine [...] C'est sûr, les machines, ce sera toujours les mêmes mais ça va ressembler à rien » (Moulinié, 1999). Par la suite, la structure ne cessa de se développer jusqu'à obtenir en août 2006 l'appellation « musée de France », sur proposition du Haut Conseil des musées de France. Ce label reconnaît l'intérêt public des collections conservées et la qualité de la mission de valorisation. Chaque année, le musée, désormais municipal depuis décembre 2008, reçoit entre 7 000 et 8 000 visiteurs, dont près de 10 % d'étrangers (Anglais et Belges, principalement), les visiteurs nationaux provenant en majorité de départements étrangers au grand Sud-Ouest. Le public des scolaires représente près de 20 % des visiteurs, les groupes et les visiteurs « individuels » se répartissant à égalité, soit dans les 35 % chacun. Enfin, le Musée du liège et du bouchon est partie prenante du projet de création d'un réseau européen des musées du liège, initié par le formidable Ecomuseu de Seixal (Portugal) qui devrait voir le jour fin 2010.

## 2. De nouvelles préoccupations naturalistes propices à la redécouverte des suberaies d'Aquitaine

En plus d'un début de reconnaissance de nature patrimoniale et culturelle, les suberaies d'Aquitaine ont indéniablement profité de l'évolution, durant le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, des préoccupations naturalistes relatives à la protection et à la gestion des espaces naturels. À l'échelon national, la loi du 12 juillet 1983, dite loi Bouchereau, instituait les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Leur inventaire, élaboré sous la responsabilité du Muséum national d'histoire naturelle et associant scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection, permet alors « [de] recenser les milieux remarquables du patrimoine français <sup>(31)</sup> », en vue d'en établir une synthèse spatiale. Dépourvues néanmoins de toute portée réglementaire, les ZNIEFF ont joué (et jouent toujours) un simple rôle de sensibilisation des collectivités locales aux « valeurs » de leurs espaces naturels, dans l'espoir que les élus locaux en tiendront compte lors de la définition de leurs politiques territoriales (comme jadis, l'élaboration des plans d'occupation des sols ou, désormais, des plans locaux d'urbanisme et autres cartes communales). Au sein de cette opération d'inventaire, le chêne-liège est bien identifié comme une espèce d'intérêt écologique. Par exemple, pour le département

des Landes, nous le retrouvons listé dans les tableaux de présentation de 10 ZNIEFF sur un total de 85 <sup>(32)</sup>.

Par la suite, on aurait pu penser que ce souci de préservation des « dernières » suberaies françaises allait être favorisé par la directive européenne Habitats <sup>(33)</sup> visant à la constitution, à l'échelle du territoire européen, d'un réseau cohérent de zones spéciales de conservation d'intérêt communautaire (dénommé Réseau Natura 2000), remarquables pour la richesse de leurs habitats naturels <sup>(34)</sup>, tant faunistique que floristique. À l'échelon européen, les forêts présentant des *Quercus suber* ont bien retenu l'attention des scientifiques, avec un habitat « principal » <sup>(35)</sup> décliné en quatre sous-types dont un correspondant aux suberaies aquitaniennes <sup>(36)</sup>. Mais paradoxalement, alors que tous les peuplements français de chêne-liège soulèvent de très fortes inquiétudes quant à leur pérennisation, dans les faits, seule la suberaie de Ceccia/Porto Ceccio (1 117 hectares en Corse du Sud) a obtenu un classement au titre du réseau Natura 2000, grâce à la présence en son périmètre de mares temporaires méditerranéennes. C'est tout simplement incompréhensible.

Certes, à l'exemple de la définition des ZNIEFF, la directive Habitats aura permis de poursuivre les travaux relatifs à la connaissance scientifique des milieux naturels français. Fin 1997, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'équipement confiait aux équipes du Muséum national d'histoire naturelle la mission de compléter ces fiches européennes par la rédaction de *Cahiers d'habitats* ; ces derniers développent les données naturalistes propres aux différents habitats et avancent quelques propositions relatives aux modes de gestion les plus appropriés à leur préservation. Ainsi, pour le code CORINE 45.24 (cf. note 36) rebaptisé *Suberaies sous pin maritime de l'Est landais*, les scientifiques français soulignent « [...] le risque de

(32) À l'exemple de la ZNIEFF 720001983 « Zones humides d'arrière-dune du Marensin », dont le périmètre s'étend sur 2 350 hectares, ou encore de la ZNIEFF 720002372 « Dunes littorales entre Contis et la barre de l'Adour », de 3 230 hectares.

(33) Directive 92/43 du Conseil européen du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

(34) « Un habitat naturel, ou milieu naturel, est un ensemble original de caractéristiques stationnelles (géologique, pédologique, alimentation en eau, climat...) assorti d'une certaine végétation (phytocénose) et auxquels [*sic*] sont associés des espèces animales (zoocénose). » (Christmann, 2004, p. 5).

(35) Soit le type 9330 Forêts à *Quercus suber* – PAL. CLASS. : 45.2.

(36) Code CORINE 45.24 : « Formations à *Quercus suber* dominant, apparaissant comme faciès des pinèdes dunaires (42.812) ou dans une aire très limitée de l'est des Landes [s'agirait-il des suberaies du Lot-et-Garonne ? (NDA)]. » (Commission européenne, 1999, p. 117).

(31) Sénat français, *Rapport législatif relatif au projet de financement pour 1997 : environnement*, [en ligne], <http://www.senat.fr/rap/a96-088-17/a96-088-178.html> [consulté le 4 août 2010].

disparition des chênes-lièges par les pratiques de ligniculture du Pin maritime et par déficit de régénération » et recommandent de veiller à ne pas endommager ces mêmes arbres « [...] lors des dépressages et autres opérations sylvicoles <sup>(37)</sup> ».

Cet effort scientifique fut par la suite relayé au plan local par le remarquable *Guide des milieux forestiers en Aquitaine*, coordonné et édité par le Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine. Cet ouvrage se propose d'allouer une valeur patrimoniale régionale (VRP) aux différents habitats naturels aquitains, par le biais d'un barème allant de une à trois étoiles, à savoir d'une VRP moyenne, caractérisée par une flore commune, à une VRP très forte, soit un habitat très rare à l'échelle de l'Aquitaine et une flore considérée comme « hors du commun » (Christmann, 2004). C'est ainsi que parmi les 50 habitats forestiers inventoriés (dont 29 d'intérêt communautaire), les peuplements de chêne-liège non littoraux du Néracais se voient allouer une VRP à deux étoiles (un habitat occupant de faibles surfaces ou possédant une flore remarquable), à l'exemple de la pinède dunaire à chêne-liège du Marensin <sup>(38)</sup>. À l'exemple des *Cahiers d'habitats*, ce guide propose aussi quelques recommandations succinctes visant notamment à préserver les chênes-lièges lors du renouvellement des pins maritimes auxquels ils sont généralement associés.

Au final, nous pensons que ces préoccupations naturalistes, tant nationales qu'européennes, ont joué un rôle certes difficile à « quantifier » mais néanmoins important en sensibilisant les acteurs de l'aménagement du territoire (élus locaux, personnels administratifs), mais aussi les usagers de ces espaces naturels, à l'intérêt patrimonial de ces peuplements de chênes-lièges, phénomène que le sociologue Bernard Kalaora nomme « le processus d'écologisation de la pensée » (2001). Signe à notre sens tangible de l'évolution des perceptions relatives aux suberaies locales, le pays Adour Landes Océanes (ALO) intégrait en 2005 dans son Contrat de pays une sous-action visant à soutenir la filière du liège, avec l'argumentaire suivant :

« Le territoire est caractérisé par la présence importante de chêne-liège. Activité traditionnelle, elle a su se moderniser et tirer partie de cette richesse peu commune. Son développement est souhaité et permettra dans le cadre

(37) Muséum national d'histoire naturelle, « Suberaies sous pin maritime de l'Est landais », in *Inventaire national du patrimoine naturel*, [en ligne] <http://inpn.mnhn.fr/isb/programmes/fr/ref/HabCahhab.jsp> [consulté le 4 août 2010].

(38) Un troisième habitat aquitain, lui aussi « à deux étoiles », présente dans son cortège floristique le chêne-liège, à savoir la chênaie pédonculée d'arrière-dune (Christmann, 2004, p. 20, p. 58, p. 60).

d'une gestion durable de pérenniser ce patrimoine si caractéristique tout en préservant la biodiversité qu'elle engendre <sup>(39)</sup>. »

Le fait que les premiers efforts de leur remise en production furent initiés durant cette même période ne nous semble pas anecdotique.

### 3. L'effort de la remise en production des suberaies : l'action de l'association Le Liège gascon

Les objectifs affichés de cette association s'avèrent multiples et ambitieux, allant de la meilleure connaissance des peuplements actuels à la valorisation du savoir-faire des industriels locaux de la filière, en passant par la formation de la main-d'œuvre locale « pour le travail du liège, de la forêt à la production finale <sup>(40)</sup> ». Toutefois, c'est bien le volet relance de la production matière qui constitue à notre sens « le » socle d'action majeur de cette association. Les collectivités locales, à notre exemple, l'ont d'ailleurs bien perçu ainsi, comme nous l'a souligné Lucie Jenssonnie, l'actuelle chargée de mission de l'association : « Pour le pays Adour Landes Océanes et la communauté des communes, Le Liège gascon représente un outil industriel <sup>(41)</sup>. » En quelque dix années d'action, le bilan que nous pouvons dresser de son action mérite le respect. En premier lieu, l'association a participé en 2005 à l'inventaire des peuplements de chênes-lièges en forêt privée, dirigé par une autre association de type loi 1901, le Centre de productivité et d'action forestière d'Aquitaine <sup>(42)</sup>. Il est vrai que les données relatives aux chênes-lièges disséminés en forêt privée manquent depuis bien longtemps. Au début des années 1950, la superficie en suberaies des forêts communales landaises était estimée à l'équivalent de 195 hectares « purs » pour une essence disséminée sur près de 1 300 hectares dans une proportion de 10 à 20 % des tiges (Dugelay, 1951). Ces peuplements communaux firent l'objet d'adjudications publiques et d'exploitations jusqu'au milieu des années 1960, période à laquelle elles disparurent totalement. Quant aux peuplements en forêt privée, leur évaluation demeurait alors très difficile : « [...] en raison de la faible

(39) Pays Adour Landes Océanes (ALO), Contrat de pays 2005-2006, 65 p. (p. 25). [en ligne] <http://www.pays-adour-landes-oceanes.com/UserFiles/File/Charte%20contrat/contrat.pdf> [consulté le 24 juillet 2010].

(40) Site officiel du Liège gascon, page « Travaux ».

<http://www.liegegasccon.org/> [consulté le 5 août 2010].

(41) Christine Bouisset & Jean-Yves Puyo, entretien avec Lucie Jenssonnie, chargée de mission de l'association Le Liège gascon, 16 janvier 2009.

(42) Cette opération a été financée à 85 % par le pays ALO contre 15 % pour le conseil régional d'Aquitaine.

densité et de l'inégale répartition de cette essence. Les renseignements précis manquent » (Dugelay, 1951). Un demi-siècle plus tard, ces peuplements demeuraient encore totalement méconnus, l'Inventaire forestier national n'en identifiant en 1999 que 311 hectares dans la zone du Marensin, en forêt privée. Or, ce chiffre ne semblait pas refléter la réalité, le chêne-liège des Landes étant, comme nous l'avons souligné précédemment, une essence secondaire accompagnant le pin maritime sur une vaste superficie. Aussi, à la fin de ce travail de terrain, l'inventaire mit-il à jour 145 000 tiges « recensables » (à savoir des tiges d'une circonférence supérieure à 50 cm) représentant l'équivalent d'une surface de plus de 2 300 hectares (IML, 2006).

En second lieu, cette meilleure connaissance de la ressource potentielle sur pied permettait en parallèle de lancer des premières opérations de récolte. Pour ce, l'association dut faire face à plusieurs écueils. Déjà, le savoir-faire relatif au démasclage des chênes-lièges s'était perdu localement. Les premières levées de liège, réalisées en 2000 en forêt communale de Seignosse par l'Office national des forêts par le biais d'ouvriers forestiers polonais, ayant occasionné des dégâts sévères sur les peuplements, la nécessité de former une main-d'œuvre qualifiée et « pérenne » est apparue comme un passage obligé à l'association avant d'envisager toute opération « sérieuse » de levée (fig. 3).

En 2006, un accord avec la Coopérative agricole et forestière Sud Atlantique (CAFSA) permit de former trois ouvriers forestiers grâce à l'intervention d'un formateur de l'Institut méditerranéen du liège (Pyrénées-Orientales) et de lancer dans la foulée une première campagne de levée de liège en forêt privée. Cinq tonnes de liège furent ainsi récoltées, principalement du liège « surépais », conséquence de l'abandon des récoltes durant plus de 20 ans <sup>(43)</sup>. De faible qualité et *a priori* impropre à toute utilisation bouchonnière <sup>(44)</sup>, il est valorisé par un industriel local pour la trituration et la fabrication d'aggloméré. Son prix d'achat s'avère « symbolique » : 10 centimes le kilogramme (contre 80 centimes à 1 euro pour du liège qualité bouchon) dont 9 revenant au propriétaire et le restant à l'association, ce qui est très loin de couvrir les frais engendrés par la récolte. La CAFSA facture 6 000 euros la mise

(43) Par la suite, 7,5 tonnes ont été récoltées en 2006, contre 7,8 tonnes en 2008 et 6,9 tonnes en 2009.

(44) Le Liège gascon a néanmoins initié en 2007, en collaboration avec le Service régional de la forêt et du bois d'Aquitaine, des tests relatifs à la valorisation de ce liège surépais pour la fabrication des bouchons, ce que pratiquent certains industriels d'Estrémadure avec des lièges surépais locaux. Cette étude, qui se poursuit encore, a déjà donné des premiers résultats très encourageants.



Fig. 3 – Démasclage d'un chêne-liège (Labenne, juillet 2010)

Cliché : J.-Y. Puyo

à disposition des trois leveurs de liège pour les 10 jours que dure ordinairement une campagne de levée, planifiée généralement mi-juillet. Ainsi, en 2010, par l'opération de vente du liège récolté, Le Liège gascon récupéra 69 euros pour un volume vendu de 8 tonnes, la différence conséquente avec les 6 000 euros engagés étant supportée par les cotisations des membres de l'association ainsi que par les subventions publiques allouées à l'association <sup>(45)</sup>. L'autre grande difficulté réside dans le montage des campagnes de levée, à savoir, motiver suffisamment de propriétaires forestiers pour remplir le planning des travaux, sachant que l'association ne peut pas intervenir en forêt soumise (forêts domaniales et communales). Le revenu pour les propriétaires s'avérant « anecdotique », seuls les plus passionnés font appel aux services du Liège Gascon. Et pour toucher le plus grand nombre possible de partenaires, l'association mène depuis plusieurs années des campagnes d'information. Celles-ci reposent sur l'édition

(45) La société Agglolux-CBL, qui achète le liège levé, finance aussi le « débardage » de la récolte par la mise à disposition gratuite d'un camion avec son chauffeur.

d'une plaquette de vulgarisation destinée aux propriétaires de la ressource, couplée à une démonstration de levée de liège réalisée à l'occasion de la campagne annuelle de récolte (46). Réunissant entre 20 et 30 personnes – avec un succès grandissant –, cette démonstration de démasclage permet d'accueillir et sensibiliser au domaine subéricole des propriétaires forestiers, des représentants et personnels territoriaux des collectivités locales, des professionnels de la filière bois, des relations commerciales des industriels du liège partenaires de l'association, de même que des journalistes de la presse locale (47) (fig. 4).

Des interventions devant des lycéens suivant des enseignements techniques forestiers et la participation à des salons professionnels complètent ce volet « communication ».

Enfin, l'association assure de même un soutien technique aux propriétaires de peuplements et se préoccupe de la question relative à la pérennisation de la ressource. Les pépinières de la région ne présentant pas de plants de chênes-lièges issus de provenances locales (*Quercus occidentalis*), elle a entrepris en 2009 (en collaboration avec un grand groupe pépiniériste national) une campagne de ramassage de glands afin de réaliser des plantations expérimentales destinées à répondre à la réelle demande de propriétaires forestiers locaux désirant compléter et régénérer leurs peuplements voire entreprendre de nouvelles plantations, notamment dans les trouées d'armillaire (*Armillaria mellea*) et de fomès (*Heterobasidion annosum*), précédemment boisées en pin maritime (48). Comme le souligne un conseiller forestier de la chambre d'agriculture des Landes, « [...] on fait ce travail de repeuplement des trouées pour le volet paysager patrimonial (49) ».

Au final, si le bilan de l'action du Liège gascon s'avère flatteur, il n'en demeure pas moins étroitement conditionné

(46) Il est à noter que l'Office national des forêts, en partenariat avec l'office du tourisme de la station balnéaire de Seignosse, organise pour sa part, une fois par semaine durant la période estivale, des visites guidées de peuplements forestiers de la zone littorale, accompagnées de démonstrations de gemmage (pin maritime) mais aussi de démasclage de chênes-lièges.

(47) Lors de la démonstration 2010 (Labenne, 4 juillet 2010), on relevait entre autres la présence de représentants de la chambre d'agriculture des Landes, du Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine, du service « forêt » de la Direction départementale des territoires et de la mer ou encore de l'Office national des forêts.

(48) Tous deux des champignons parasitaires redoutables, passant de pin en pin via les contacts racinaires, ils constituent les principaux agents de la « maladie du rond », occasionnant des taches de mortalité qu'il n'est pas recommandé de reboiser par la suite avec des conifères ; d'où l'intérêt du chêne-liège.

(49) Rémi Rodriguez, « Liège gascon : historique et bilan de récolte », communication lors de la réunion du Groupe de productivité forestière Sud-Landes (Tosse, 19 décembre 2008).



Fig. 4 – Démonstration de levée de liège (Labenne, juillet 2010)

Cliché : J.-Y. Puyo

à l'attribution de financements publics. Ainsi par exemple, la chargée de mission de l'association n'est pas rémunérée à plein temps ; c'est le pays ALO qui finance l'autre moitié de son salaire et l'emploi plus particulièrement au suivi de la Charte forestière de territoire (dont d'ailleurs une action finance les opérations de récoltes de liège). Certes, Le Liège gascon dispose de peu de moyens (humains et financiers) et certains points restent encore à développer, comme l'accueil en forêt de scolaires – dossier qui n'a pas encore pu aboutir – ou encore le développement du suivi technique des peuplements (état sanitaire, accroissement des arbres démasclés durant la dernière décennie dans le sud des Landes, etc.). Enfin, son qualificatif de « gascon » et non de « landais » dénote une volonté réelle d'intervenir aussi dans le Lot-et-Garonne, d'autant plus que l'association présente au sein de ses adhérents un établissement de ce même département, la société HPK (50). Par exemple, une première démonstration de démasclage, réalisée en

(50) Soit la descendante de la célèbre Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie (Zitouna ex-Bessombourg, Algérie).

collaboration avec le Musée du liège et du bouchon de Mézin, a eu lieu en juillet 2010.

## Conclusion

Contrairement au cas des Pyrénées-Orientales, les initiatives liées à la relance des suberaies locales ne sont pas éparpillées et parfois en concurrence mais portées par une seule structure, l'association Le Liège gascon, qui a su fédérer autour d'elle l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine forestier. Son action demeure toutefois le produit d'un premier temps primordial, à savoir l'émergence d'une patrimonialisation de la matière liège à travers la reconnaissance de sa forte charge culturelle mais aussi de son intérêt naturaliste. Mais sans l'aide des collectivités locales, il est indéniable que l'association n'aurait pas pu développer ses actions et ce, malgré toute la bonne volonté de ses industriels fondateurs. Aussi la Charte forestière de territoire du pays ALO, signée en décembre 2008, a-t-elle constitué un temps fort pour les suberaies locales du sud des Landes : leur intérêt patrimonial (tant naturel, culturel qu'économique) a été reconnu, tout comme l'implication de l'association Le Liège gascon dans l'animation territoriale.

Néanmoins, une fragilité incontournable menace ces efforts de relance : l'approche économique nous semble montrer ses limites, le liège aquitain « ne payant » pas son propriétaire, contrairement aux suberaies ibériques. Or le traumatisme que connaît actuellement le Massif landais, suite aux tempêtes de 1999 et 2009 suivies d'attaques parasitaires particulièrement intenses (2010), pourrait

profiter au chêne-liège. Comme le soulignaient en 1998 Timbal et Maizeret, la généralisation des boisements en pins maritimes, aux dépens des autres essences, notamment de feuillus, a provoqué au cours du temps un appauvrissement important de la biodiversité, conduisant, dans les zones à sylviculture intense, « [...] à une uniformisation et une banalisation de la végétation accompagnatrice » (p. 419). Or, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques ont bien montré combien l'extension des peuplements monospécifiques de conifères était propice au développement des maladies parasitaires (Puyo, 1996), en perturbant « les lois de la Nature garantes de l'équilibre naturel ». Ce phénomène a d'ailleurs été relevé à cette même époque dans le cas des peuplements landais, les pins maritimes souffrant alors fortement d'attaques de chenille processionnaire (Perris, 1864). Aussi pensons-nous que la promotion de modèles de sylviculture « plus respectueux de la Nature » pourrait redonner localement toute sa chance au chêne-liège dans les stations où il est présent spontanément ou encore dans celles où il serait potentiellement susceptible de croître, suite aux effets du réchauffement climatique (Beltrán & Pérez, 2010).

Enfin, quel que soit le dynamisme actuel et futur, nous pouvons affirmer que jamais plus hélas on ne reverra l'extension spatiale qui caractérisait les suberaies d'Aquitaine au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi décrites pour celles du Néracais en 1840 : « [...] ces masses de verdure dont l'aspect rappelle les flots de la mer, comme le bruit incessant qui frappe l'oreille, alors que l'on parcourt les pins et les chênes-lièges, peut être comparé à celui que répètent les échos de l'immense océan. » (Petit-Lafitte)

---

## Références bibliographiques

- ALDHUY J., « La transformation des Landes de Gascogne (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>), de la mise en valeur comme colonisation intérieure ? », *Confins*, 8/2010 [En ligne], mis en ligne le 15 mars 2010, <http://confins.revues.org/6351>. Consulté le 15/08/2010.
- ALVARADO i COSTA J., *El negoci del suro a l'Alt Empordà*, coll. « Estudis del museu », Palafrugell, 2002, 211 p.
- BATTISTINI E., *Les Forêts de chêne-liège de l'Algérie*, thèse de doctorat en droit, université d'Alger, imprimerie Victor Heintz, 1937, 197 p.
- SANTIAGO BELTRÁN R., FELICÍSIMO PÉREZ A. M., « Évolution potentielle de l'aire de répartition du chêne-liège selon divers scénarios de changement climatique », communication au colloque Vivexpo 2010 *Le changement climatique et son impact sur les suberaies (Vivès, 17-18 juin 2010)*, actes à paraître.
- BOUISSET Ch., PUYO J.-Y., « Entre production et patrimonialisation : quel avenir pour les suberaies françaises ? L'exemple des Pyrénées-Orientales », actes du colloque international *Des milieux aux territoires forestiers : itinéraires biogéographiques* (Lille, 15-17 octobre 2008), sous presse.
- BUFFAULT P., « Le pays landais – sa transformation par la forêt », *Revue de géographie commerciale*, années 1925-1926, p. 38-61.
- CARLAVAN P., « Une richesse naturelle constantinoise : le liège », revue *Le Chêne-Liège*, n° 1124, 1939, p. 4.
- CHRISTMANN E., *Guides des milieux forestiers en Aquitaine*, Eysines, éditions du CRPF Aquitaine, 2004, 107 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE – DG ENVIRONNEMENT, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – EUR 15/2*, octobre 1999, 132 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES, *Rapports et délibérations*, Élie Dupeyron, Mont-de-Marsan, 1861, p. 285.
- CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES LANDES, *Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations – session ordinaire d'août 1876*, R. Leclercq, Mont-de-Marsan, 1876, 516 p.
- COURRÈGES (garde forestier domanial des dunes du sud du département des Landes), « Moyens pour ensemercer les landes communales », *Annales de la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes*, n° XLI, 3<sup>e</sup> trimestre 1847, p. 140-155.

- DELPONT H., « Deux siècles d'activité autour du liège à la limite de l'Albret et des Landes de Gascogne », in *L'homme et le liège, actes du colloque international Vivexpo 2006*, Vivès, éditions de l'IML, 150 p. (p. 77-89). <http://www.institutdu liege.com/colloque2006.php>. Consulté le 30 juillet 2010.
- DIDEROT D. (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, chez Samuel Faulche & Compagnie, Neufchâtel, 1751 p. (t. 2, 857 p. - t. 9, 975 p.)
- DIVE, « Rapport sur le Mémoire de M. Badeigts-Laborde, relatif aux matières résineuses », *Annales de la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes*, n° V, 1<sup>er</sup> mars 1828, p. 212-218.
- DUGELAY A., « La production et l'industrie du liège en France », *Revue forestière française*, novembre 1951, p. 728-751.
- DUPUY F., *Le Pin de la discorde*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1996, 407 p.
- GRAFFIGNY (de) H., *Le Liège et ses applications*, Paris, Jouvet & Cie, 1888, 202 p.
- GRANAT, « Archives historiques de la Gironde, t. XXXV. », *Revue de l'Agenais*, n° 1, janvier-février 1901, p. 86-90.
- GUÉRIN L., *Histoire maritime de la France*, Dufour et Mulat, Paris, 1851, vol. 5, 354 p.
- INSTITUT MÉDITERRANÉEN DU LIÈGE, *État des lieux de la filière liège française*, 2005, 11 p.
- INSTITUT MÉDITERRANÉEN DU LIÈGE, « Chêne-liège des Landes : structuration et relance des récoltes », *Infoliège* n° 13, automne-hiver 2006, p. 7.
- JAUBERT DE PASSA F., « Notice sur le chêne-liège », *Annales forestières*, avril 1842, p. 175-188.
- LAMEY A., *Le Chêne-Liège, sa culture et son exploitation*, Berger-Levrault, Paris, 1893, 289 p.
- MCKEARIN H., WILSON K. M., *American Bottles & Flasks and Their Ancestry*, Crown Publishers, New York, 1978, 779 p.
- MOULINIÉ V., « Les Pyrénées-Orientales face au liège : se tourner vers la forêt ou vers l'atelier ? », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 8, 2007, 19 p., [http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=8&id\\_article=moulinie-852](http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=8&id_article=moulinie-852). Consulté le 03 août 2010.
- MOULINIÉ V., *Les mécaniciens de l'inutile : ethnographie d'une conversion esthétique*, Rapport remis à la Mission à l'ethnologie (DAPA, ministère de la Culture) dans le cadre de l'appel d'offres « Esthétique », travaux du LAHIC [en ligne], 2002, 14 p. <http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article21>. Consulté le 02 août 2010.
- MOULINIÉ V., « Des "œuvriers" ordinaires. Lorsque l'ouvrier fait le/du beau... », *Terrain*, n° 32, 1999, p. 37-54.
- PAPY L., *Le Midi atlantique*, Flammarion, Paris, 1982, 428 p.
- PERRIS E., « Quelques mots sur la chenille qui dévore les feuilles du pin », *Annales de la Société d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes*, n° 61, 1864, p. 177-186.
- PETIT-LAFITTE A., « Une excursion dans les forêts de chênes-lièges de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne), en septembre 1840 », *L'Agriculture comme source de richesse, comme garantie du repos social*, n° 6, 1840, p. 269.
- POUILLAUDE Ch., *Le Liège et les industries du liège*, Paris, Les Impressions techniques, 1952, 230 p.
- PUYO J.-Y., *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*, thèse de doctorat nouveau régime, université de Pau et des Pays de l'Adour, 1996, 602 p.
- PUYO J.-Y., « Les premiers temps de la mise en valeur coloniale des suberaies algériennes - le triste épisode des concessions privées », in *L'Homme et le Liège, actes du colloque international Vivexpo 2006*, Vivès, éditions de l'IML, 105 p. (p. 91-102). <http://www.institutduliege.com/colloque2006.php>. Consulté le 30 juillet 2010.
- PUYO J.-Y., « L'opposition entre liège métropolitain et liège colonial : le "paradoxe" français (1890-1950) », in ZAPATA S. (dir.), *Suredes i industria surera: avui, ahir i demà/Cork oak woodlands and cork industry: present, past and future*, Museo del Suro, Palafrugell, 2009, 888 p., p. 712-726.
- RECLUS É., « Les landes de Born et du Marensin », *Revue des Deux Mondes*, juillet-août 1867, p. 191-209.
- SAINT JOURS B., « Cap-Serbun, Labenne et Capbreton », *Bulletin de la Société de Borda*, 1918, p. 4-157.
- SORRE M., « L'avenir économique des Landes, d'après une enquête récente », *Annales de géographie*, 1918, t. 27, n° 147, p. 188-195 (p. 190).
- TIMBAL J., MAIZERET Ch., « Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution », *Revue forestière française*, vol. 5, 1998, p. 403-423.
- WILLAUMEZ (vice-amiral), *Dictionnaire de marine*, imprimerie Gaultier-Laguionie, Paris, 1831, 578 p.

## Patrimoines naturels

Coordonné par Christine BOUISSET et Isabelle DEGRÉMONT

<b>CH. BOUISSET, I. DEGRÉMONT</b> , Patrimoines naturels (introduction).....	1
<b>J. MILLIAN, R. BÉNOS</b> , Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La « politique » des Grands Sites dans le massif du Canigou..... <i>Natural Heritage and public policy: applying the Grand Sites scheme on Canigou.</i>	5
<b>P. DÉRIOZ</b> , Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels »..... <i>Turning natural landscapes into heritage: an ambiguous process.</i>	19
<b>V. BANOS</b> , Le patrimoine au risque de son expansion : vers une « naturalisation » des territoires ? Exemple de l'extension spatiale des processus de patrimonialisation en Périgord..... <i>Is Heritage sustainable when it has to face overextension? Are territories to be natural first? The spread of Heritage-making process in Périgord as case-study.</i>	37
<b>J.-Y. PUYO</b> , Les suberaies d'Aquitaine : entre enjeux patrimoniaux et relance économique..... <i>The cork oak forests of Aquitaine – conservation versus economic revival.</i>	53
<b>B. GONOT, Th. TRAN</b> , Au pays des eaux. Diversité et qualité paysagères des zones humides d'aquitaine..... <i>A water country – diversity and worth of the landscapes in Aquitaine wetlands.</i>	67
<b>Ch. BOUISSET, I. DEGRÉMONT, J. SEVILLA</b> , Le patrimoine naturel en Aquitaine vu du Web : discours, valeurs, fonctions..... <i>The natural heritage of Aquitaine as seen from the Internet: discourses, values, and roles.</i>	85
<b>J. DEHEZ</b> , Les forêts d'Aquitaine : un patrimoine fréquenté..... <i>The forest in Aquitaine: a natural but rather busy heritage.</i>	99
<b>Ph. DEUFFIC, L. GINELLI, K. PETIT</b> , Patrimoine foncier... et naturel ? Les propriétaires forestiers face à l'écologisation des Landes de Gascogne..... <i>Patrimony or Heritage in the first place? How forest owners in Gascony respond to the rise of "ecologization".</i>	109
<b>A. POTTIER</b> , Quand la forêt est patrimonialisée : les enjeux du cadre forestier du Bassin d'Arcachon..... <i>From patrimony to heritage: what is at stake for the forest surrounding the Arcachon Basin.</i>	125
<b>NOTES BIBLIOGRAPHIQUES</b> : Les mots de la ville et de l'urbain (M. Banzo). – Enquête sur l'aiguat de 1940 (D. Giband). – Terres de taureaux (J.-P. Wolff). – 150 ans de transports publics à Toulouse (Ph. Dugot). – Toulouse. Territoires du tramway (Ph. Dugot).	139

# Sud-Ouest Européen

n° 30

2010

ISSN : 1276-4930

ISBN : 978-2-8107-0105-6

Code SODIS : F351065

Prix de vente : 24 €

